

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° M20- 0004239

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : AD4085 Société : SAIS

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : Mery ISMAIL NANI IDRISS

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs



Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : ZAHRA Kazzou Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

15 DEC. 2020

ACCUEIL

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie N° M20-04239

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule :

Nom de l'adhérent(e) :

Total des frais engagés :

Date de dépôt :



RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
 - Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
 - La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
 - L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
 - En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
 - Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
 - Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur **est** exigée avant le début des séances de rééducations.
 - Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
 - La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
 - La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et AIC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 - Prise en charge : pec@mupras.com
 - Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/11/2020	CS	250 Dhs		INP : 091101130 Dr. Hind OULAMMOU Hépato-Gastro-Entérologue et Proctologue Tranche 6 Imm. 4 El Ablana

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	27/11/2020	271,-

ANALYSES - RADIOPHARMACIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RÈLEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Hind OULAMMOU

Spécialiste de l'appareil digestif et du foie

Proctologie médico-chirurgicale

Echographie abdominale et endoscopie digestive

Ancienne interne des hôpitaux de Paris

Diplôme des Hépatites virales et Cytokines
de l'Université de Sorbonne

Diplôme des maladies inflammatoires chroniques
de l'intestin des Universités de Lille et Paris 6



الدكتورة هند الموسى

اختصاصية في أمراض الجهاز الهضمي
الكبد - أمراض وجرأة المغز

الفحص بالصدى والمنضار الداخلي

طبيبة داخلية سابقاً بمستشفى باريس

دبلوم التهاب الكبد الفيروسي بجامعة الصوربون

دبلوم الالتهاب المزمن للأمعاء
من جامعة ليل و باريس 6

Casablanca le 27-10-2020 : البيضاء في

H^{me} Lazzou Zahra



ges

11 Neostine sirop

l'aufère a 1 repas du matin
l'auftère a 1 repas du matin

160

21 Digestine

750

3 | Gastro-ent

l'auftère a 1 repas du midi
(15 min)

9 rep
l'auftère

1 Af
l'auftère

- à jeun
- 30 min
a 1 repas
du soir

Dr. Hind OULAMMOU
Hépato-Gastro-Entérologue et Proctologue
Hay Al Walaa, Tranche 6 Immeuble 4
Appt.24 Sidi Moumen - Casablanca
Tél 05 22 71 77 23

هي الولاء الإقامة 4 الرقم 424 التجزئة 6 سيدى مومن - الدار البيضاء

Hay ALWALAA Immeuble 4 N° 424 Tranche 6 Sidi Moumen - Casablanca

الهاتف : 05 22 71 77 23

DIGESTINE

La métoclopramide a fait ses preuves depuis de nombreuses années comme modificateur du comportement digestif.

Elle augmente le tonus du sphincter oesophagien inférieur, le péristaltisme de l'estomac et de l'intestin grêle et possède une action anti-émétique puissante.

La Digestine contient :

De la métoclopramide sous forme de résinate qui lui assure une libération lente et continue dans le tractus gastro-intestinal, d'où une posologie réduite à une ou maximum deux prises par 24 heures.

Les essais de pharmacocinétique, *in vivo*, ont montré qu'une prise journalière de 40 mg de résinate de métoclopramide conduit à l'équilibre à des taux plasmatiques voisins de ceux obtenus après une prise habituelle de 3 x 10 mg par jour de chlorhydrate administrée avant les repas du matin, du midi et du soir.

Indications.

Traitements symptomatiques des :

- nausées et vomissements d'origines diverses et en particulier ceux provoqués par les tuberculostatiques, les cytostatiques, la radiothérapie et l'anesthésie,
- pesanteur et ballonnement épigastrique de l'évacuation gastrique,
- troubles digestifs psycho-somatiques,
- dyspepsie,
- spasmes du pylore,
- reflux oesophagien,
- hiccups.

LOT	200295	1
EXP	02 2025	
PPV	46.00	

46.00



Solution buvable
Voie orale

Neobiline® Digest

FORME ET PRESENTATION :

Solution buvable, flacon de 200ml

COMPOSITION :

Artichaut (Cynara scolymus) feuilles extrait sec, Ortie (Urtica dioica) feuilles extrait sec,
Cassis (Ribes nigrum) feuilles extrait sec, Châtaigne (Castanea sativa) feuilles extrait sec,
nicotinamide, vitamine B6, vitamine B12, Lot : 200152, ré de
Prune, eau déminéralisée, fructose, arôme, c A consommer avant le : 03/2024
PPC : 89,50 DH

PROPRIETES ET UTILISATIONS :

Neobiline® Digest solution buvable est à base d'herbes et d'extraits végétaux. C'est un complément alimentaire destiné à soutenir la fonction digestive. Il aide à améliorer la digestion et à soulager les symptômes liés au transit intestinal lent. Il est recommandé pour les personnes souffrant de constipation et d'insolubilité.

CONSEILS D'UTILISATIONS :

1 cuillère à soupe 2 fois par jour, avant les principaux repas.

À l'abri de l'humidité, dans un endroit ne dépassant pas la température moyenne de 28°C.

Conditions de stockage :

Tenir hors de portée des enfants de moins de 12 ans.

Précaution d'emploi :

2 à 3 gélules par jour, à avaler entre les repas avec un grand verre d'eau.

Conseils d'utilisation :

Cure de détoxication de l'organisme.

Scelles molles.

75,50 DH
P 09/23
L.2586

Problème de gaz, ballonnement, érопhagie.

Troubles digestifs : flatulences, gastrites.

Utilisation :

Gélules en gélatine bovine halal

Ingrédient	En mg par gélule de (300 mg)
Charbon végétal actif	135 mg
Poudre de Carvi	100 mg
Poudre de Fenouil	60 mg
Carbone de magnésium	2,5 mg
Dioxyde de silicium	2,5 mg
Gélules en gélatine bovine halal	

Composition (en mg par gélule de 300 mg)

de la digestion.

Fenouil poudre : riche en fibres, il augmente la motilité gastro-intestinale et collige, antispasmodique nature très indiqué dans les ballonnements du ventre, flatulences relativement

Carvi poudre : stimulant, antispasmodique et carminatif, il agit bénéfiquement sur l'aérophagie, le météorisme et parasites intestinaux.

Son utilisation traditionnelle est reconnue pour soulager les dysfonctionnements du tube digestif, tels que : douleur, ballonnement pour soulager les dysfonctionnements du système digestif.

Le charbon végétal actif : est un puissant absorbant de gaz, toxines et de bactéries intestinales de facon naturelle.

Propriétés :

Charbon végétal actif - Fenouil - Carvi

Gastinat[®]